

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/07/2024 - 10813 - 2023 B 00035 - 902 478 692 - A-SET CAPITAL

SAS JIMLA HOLDING

Numéro SIRET : 90247869200012

Code APE : 6420Z

455 Promenade des Anglais
Working Space Factory Immeuble Arenice
06200 NICE

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2022 au 30/06/2023

Certifié conforme


Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		du 01/08/2021 au 30/06/2022 (11 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	6 389 597		6 389 597	6 389 597	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	6 389 597		6 389 597	6 389 597	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	25 021		25 021	7 200	17 821
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 542		4 542	852	3 690
. Autres	69 275		69 275	70 000	- 725
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	5 678		5 678	5 989	- 311
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	104 515		104 515	84 041	20 474
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 494 112		6 494 112	6 473 638	20 474

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	du 01/08/2021 au 30/06/2022 (11 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 6 383 600)	6 383 600	6 383 600	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	20		20
Résultat de l'exercice	1 720	20	1 700
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	6 385 341	6 383 620	1 721
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	86 004	87 829	- 1 825
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 205	985	17 220
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices	303	4	299
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 170	1 200	2 970
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	90		90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	108 772	90 018	18 754
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 494 112	6 473 638	20 474

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		du 01/08/2021 au 30/06/2022 (11 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	14 851		14 851	6 000	147,52
Chiffres d'affaires Nets	14 851		14 851	6 000	147,52
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			4	4	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			14 854	6 000	147,57
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			18 476	5 976	209,17
Impôts, taxes et versements assimilés			215	215	N/S
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)			18 691	5 976	212,77
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-3 837	24	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			5 860	5 860	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			5 860	5 860	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			5 860	5 860	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			2 023	24	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	du 01/08/2021 au 30/06/2022 (11 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	303	4	299	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	20 714	6 000	14 714	245,23
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	18 994	5 980	13 014	217,63
RESULTAT NET	1 720	20	1 700	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 11 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 494 112,33 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 720,47 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/11/2023 par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Participations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 6 389 597 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	6 389 597			6 389 597
TOTAL	6 389 597			6 389 597

Amortissements et provisions d'actif = E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL				

Etat des créances = 98 838 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	98 838	98 838	
TOTAL	98 838	98 838	

Les avances de trésorerie Groupe sont rémunérées au taux d'intérêt de 7% dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie.

Produits à recevoir par postes du bilan = 29 211 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	25 021
Autres créances	4 190
Disponibilités	
TOTAL	29 211

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 6 383 600 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	63836	100,00	6 383 600
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	63836	100,00	6 383 600

Etat des dettes = 108 772 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	86 004	86 004		
Fournisseurs	18 205	18 205		
Dettes fiscales & sociales	4 563	4 563		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	108 772	108 772		

Charges à payer par postes du bilan = 1 050 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	960
Dettes fiscales & sociales	90
Autres dettes	
TOTAL	1 050

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 14 851 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	14 851	100,00 %
TOTAL	14 851	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 303 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-3 837		-3 837
Résultat financier	5 860		5 860
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	2 023	303	1 720

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 29 211 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(418100)	25 021
TOTAL	25 021

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Associés interets courus(455800)	4 190
TOTAL	4 190

Charges à payer = 1 050 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	960
TOTAL	960

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat autres charges a payer(448600)	90
TOTAL	90

JIMLA HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 6 383 600 euros
Siège social : WORKING SPACE FACTORY, IMMEUBLE ARENICE
455 PROMENADE DES ANGLAIS, 06200 NICE
902 478 692 RCS NICE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 720 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 720 euros
A la réserve légale	172 euros
Report à nouveau antérieure (bénéfice sous la forme SC)	20 euros
Report à nouveau	1 548 euros
Solde	----- 1 568 euros

Explication du Report à nouveau

Le bénéfice antérieur de 20 euros réalisé sous la forme SC a été affecté au report à nouveau pour l'exercice 2022. Le solde du bénéfice de l'exercice 2023, soit 1 548 euros, est également affecté au report à nouveau.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Michel RICHETON



JIMLA HOLDING
Société civile au capital de 6.383.600 €
Siège social : Working Space Factory
Immeuble Arenice – 455 Promenade des Anglais
06200 NICE
RCS NICE N° 902 478 692

ACTE CONSTATANT LE CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIES

Les soussignés :

- Jean-Michel RICHETON, propriétaire de 63.826 parts sociales, numérotées de 1 à 63.826
- Célia GUERREIRO, propriétaire de 10 parts sociales, numérotées de 63.827 à 63.836

Constituant les seuls associés de la société JIMLA HOLDING, société civile au capital de 6.383.600 euros, divisé en 63.836 parts de 100 € de nominal chacune, dont le siège est situé Working Space Factory, Immeuble Arenice, 455 Promenade des Anglais – 06200 NICE Immatriculée au RCS de Nice sous le n° 902 478 692

Adoptent à l'unanimité la décision suivante conformément à l'article 17,2 des statuts de la Société et ayant pour objet :

A titre extraordinaire :

- Transformation de la société en société par actions simplifiée
- Extension de l'objet social
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme
- Désignation du Président de la Société sous sa nouvelle forme et constatation de la cessation des fonctions du Gérant de la Société
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du cabinet EL&VEN, Commissaire à la transformation désigné par décision unanime des associés en date du 21 octobre 2022, approuvent expressément l'évaluation des biens composant l'actif social réalisée dans ledit rapport et constatent qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

Les Associés prennent acte de ce qu'il est attesté, aux termes de ce rapport, que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, sur la proposition de la Gérance, après avoir entendu la lecture de son rapport et du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce, établi par le cabinet EL&VEN, Commissaire à la transformation, constatant que le capital social est de 6.383.600 €, soit au moins égal au minimum de 1 € requis, décide de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

DS
RJ

DS
C C

Les Associés rappellent également que la Société est soumise à l'impôt sur les sociétés depuis sa constitution en vertu d'une option formulée dans les statuts constitutifs.

TROISIEME DECISION

Par suite de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée, les Associés décident d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- la réalisation de prestations de services de conseil, assistance, accompagnement et développement de projet, dans tous domaines et au profit de toutes personnes, sociétés ou groupements ;
- la réalisation de toutes prestations de services, notamment des prestations de gestion et direction, administratives, comptables et financières, au profit de toutes sociétés et/ou groupements ;
- toutes locations et sous-locations mobilières et immobilières.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée et de l'extension de l'objet social ci-dessus décidée, les Associés adoptent, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, tel que ce texte demeurera annexé aux présentes.

CINQUIEME DECISION

Les Associés désignent en qualité de **Président** de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée, pour une durée indéterminée, **Monsieur Jean-Michel RICHETON**, né le 7 novembre 1976 à Créhange (57), de nationalité française, célibataire, non lié par un Pacte civil de solidarité, demeurant 1096 Chemin de Bigarel – 83440 MONTAUROUX, lequel déclare accepter cette désignation.

L'Assemblée Générale constate que les fonctions de Monsieur Jean-Michel RICHETON en tant que gérant de la Société sous sa forme de société civile prennent fin ce jour.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

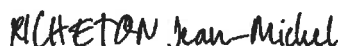
Le présent acte est conclu et signé en signature simple sous forme électronique au moyen de la solution Docusign et conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017. Le présent acte n'est valablement conclu entre chacun des Associés que s'il est signé par tous les Associés comparants et est daté du jour de la dernière signature apposée. Chacun des Associés ainsi que la Société conserveront un exemplaire du présent acte sur un support durable garantissant l'intégrité de l'acte.

Les Associés reconnaissent au présent acte signé sous forme électronique la qualité de document original et l'admettent à titre de preuve de leurs obligations contractuelles au titre dudit acte au même titre qu'un document sur support papier signé de leur main. En conséquence, si un Associé devait contester sa signature sur le présent acte alors la charge de la preuve pèserait sur ledit Associé.

Des exemplaires numériques seront mis à la disposition des Associés et de la Société.

Fait le 28 décembre 2022

Jean-Michel RICHETON

DocuSigned by:

6AE5F015F3B5433...

Célia GUERREIRO

DocuSigned by:

29080225CCD34BA...

JIMLA HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 6 383 600 euros
Siège social : Air Promenade 470 Promenade des Anglais,
06200 NICE
902 478 692 RCS NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente avrile ,
A 15h30,

Les associés de la société JIMLA HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

Madame Célia GUERREIRO, titulaire de 10 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Jean-Michel RICHETON, titulaire de 63826 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 63 836 actions sur les 63 836 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel RICHETON, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de la dénomination sociale de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide qu'à compter du de ce jour la dénomination sociale sera A-SET CAPITAL au lieu de JIMLA HOLDING.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : **A-SET CAPITAL**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Michel RICHTON

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.